

## Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017 présidée par M<sup>me</sup> Annick POINSIGNON, Maire

Etaient présents : le Maire : Annick POINSIGNON ; 4 adjoints : Didier RÉGNIER, Martine BAUER, Laurent ADAM, Christiane HEIMBURGER et les conseillers municipaux : François BLUEM, Séverine BORNERT, Céline DAUM, Valérie FRICKER, Nathalie GOBERT, Delphine HECKMANN, Patrick MALTES, Eric PARAVIGNA ; Jérôme PROKSCH, Catherine PUNTILLO MAI, Sophie ROHFRIETSCH, Nathalie TROG.

Absents :

Jean-Luc DEVÉMY a donné procuration de vote à Annick POINSIGNON

Nicolas BORNERT a donné procuration de vote à Mme Nathalie TROG

Carole LAMBERT a donné procuration de vote à Jérôme PROCKSCH

Jean-Luc VÉZY a donné procuration de vote à François BLUEM

Alexandre KLEIN

Pierre JOST

### **1. Projets sur l'espace public :**

- **Programme 2018 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement**
- **Autorisation de débiter les études et certains travaux – désignations (jurys CAO)**

Conformément à l'article L 5211-57 du CGCT et à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur les projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Programme 2018 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement
- Autorisation de débiter les études et certains travaux – désignations (jurys CAO)

prévoyant à Lampertheim :

RUE DE MUNDOLSHEIM – Assainissement (Etudes) : 3 000 € TTC

(montant total prévisionnel : 30 000 €)

RUES ALBERT SCHWEITZER ET DERRIERE LES COURS – Assainissement (Etudes) : 13 000 € TTC

(montant total prévisionnel : 130 000 €)

RUE DE CHAMPAGNE ET IMPASSE – Eau (Etudes) : 7 000 € TTC

(montant total prévisionnel : 70 000 €)

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

**EMET** un avis favorable sur les projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Programme 2018 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement
- Autorisation de débiter les études et certains travaux – désignations (jurys CAO)

prévoyant à Lampertheim :

RUE DE MUNDOLSHEIM – Assainissement (Etudes) : 3 000 € TTC

(montant total prévisionnel : 30 000 €)

RUES ALBERT SCHWEITZER ET DERRIERE LES COURS – Assainissement (Etudes) : 13 000 € TTC

(montant total prévisionnel : 130 000 €)

RUE DE CHAMPAGNE ET IMPASSE – Eau (Etudes) : 7 000 € TTC

(montant total prévisionnel : 70 000 €)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2. Avenant à la convention avec l'Association de Gestion des Equipements Sociaux**

Le conseil municipal de Lampertheim a décidé par délibération du 25 avril 2016 de confier la gestion et l'exploitation d'une micro crèche de 10 places située 4, rue des Alisiers 67450 Lampertheim à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux ayant son siège 6 rue Martin Bucer à 67000 STRASBOURG.

Comme prévu initialement, afin de répondre aux besoins de la population, il est proposé d'augmenter le nombre d'enfants accueillis dans cette structure à 15 places à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et de signer un avenant à la convention relative à la gestion et exploitation d'une micro crèche à Lampertheim du 10 juin 2016 avec l'Association de Gestion des Equipements Sociaux.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'augmenter le nombre d'enfants accueillis dans la micro crèche située 4, rue des Alisiers à 15 places (et transformé en multi accueil) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 dont la gestion a été confiée à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux ayant son siège 6 rue Martin Bucer à 67000 STRASBOURG,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention relative à la gestion et exploitation d'une crèche à Lampertheim du 10 juin 2016 avec l'Association de Gestion des Equipements Sociaux.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

## **3. Rapport d'activité 2016 de l'Eurométropole de Strasbourg**

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le rapport d'activité 2016 de l'Eurométropole de Strasbourg doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de Lampertheim.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **4. Rapport annuel 2016 de l'Eurométropole de Strasbourg portant sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets**

*Le conseil municipal,*

**PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport annuel 2016 de l'Eurométropole de Strasbourg portant sur :

- la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- la qualité et le prix du service d'élimination des déchets.

**5. Subventions pour ravalements de façades,  
acquisitions de cuves de récupération d'eau de pluie,  
acquisitions de désherbeurs thermiques et voyages scolaires**

VU les délibérations du conseil municipal du 12 décembre 2016 relatives aux subventions allouées pour les travaux de ravalement de façades, acquisitions de cuves de récupération d'eau de pluie, acquisitions de désherbeurs thermiques et voyages scolaires d'élèves domiciliés à Lampertheim,

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

**RAVALEMENT DE FACADES :**

M. SCHMITT Richard - 10, rue Derrière les cours - 67450 LAMPERTHEIM : 600 €

**CUVE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE :**

Mme KOENIG Sylvie - 9, rue du Strengberg - 67450 LAMPERTHEIM : 30 €

**VOYAGES SCOLAIRES :**

3 élèves domiciliés à Lampertheim ont participé à un stage EPS de VTT / course d'orientation à Samoëns organisé par le Gymnase Jean Sturm (8, place des Etudiants - BP 60023 - 67060 STRASBOURG) du 10 septembre au 15 septembre 2017 : 3 élèves x 6 jours x 5 € = 90 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**